

demande de l'AIDE
↓ **MOBILI-PASS[®]**

- l'AIDE MOBILI-PASS[®]** (remboursement de certaines dépenses suite à une embauche ou à une mutation).

Pour les salariés des entreprises assujetties (10 et + de 10 salariés) occupant un emploi permanent ou temporaire à l'exception des contrats saisonniers visés à l'article L 122-1-1-3° du code du travail.

La distance entre l'ancienne et la nouvelle résidence doit être supérieure à 70 kilomètres.

Cette demande complétée et signée doit être transmise au CIL au plus tard dans les 6 mois suivant la date d'embauche ou de mutation.

Un même salarié ne peut pas bénéficier de l'AIDE MOBILI-PASS[®] plus d'une fois tous les deux ans.

dépôt du dossier : à l'accueil, par courrier ou sur rendez-vous le lundi : 14h / 17h - du mardi au vendredi : 09h / 12h 14h / 17h

10 rue Danièle Casanova BP 283 28005 Chartres cedex
tel 02 37 18 56 50 fax 02 37 36 39 52 contact@cil28.com

lasolutionlogement



la nature des dépenses

double charge de logement (propriétaire ou locataire)

vos charges de logement sur le site de départ _____ €
vos charges de logement sur le site d'accueil _____ €

dépenses engendrées pour le logement sur le site de départ

les frais d'assistance à la mise en location ou à la vente du logement _____ €
les frais et émoluments de notaire _____ €
les frais de mainlevée d'hypothèque _____ €
les indemnités de remboursement anticipé des prêts immobiliers
consécutifs à la vente du logement _____ €
les intérêts intercalaires des prêts relais _____ €
total _____ €

dépenses engendrées pour le logement sur le site de d'accueil

les frais d'agence pour la recherche d'un logement _____ €
les frais d'établissement de contrat de bail _____ €
les frais et émoluments de notaire _____ €
les frais de montage du dossier financier pour l'acquisition du logement _____ €
les charges d'emprunts correspondantes _____ €
les frais d'assistance à l'installation dans le logement (CIL-PASS mobilité) _____ €
total _____ €
total général _____ €

montant pris en compte au titre de l'AIDE MOBILI-PASS® (à compléter par le Cil) _____ €

éventuellement, aide déjà perçue

nom du ou des Cil/CCI

nature des dépenses couvertes

montant total de l'aide _____ €

la déclaration

je soussigné(e) certifie sur l'honneur que je n'ai ni déposé un autre dossier de demande d'AIDE MOBILI-PASS® pour les mêmes dépenses auprès d'un autre Cil/CCI, ni obtenu une AIDE MOBILI-PASS® pour les mêmes dépenses d'un autre organisme, ni avoir obtenu une AIDE MOBILI-PASS® depuis moins de deux ans. Je m'engage à ne pas demander une aide identique couvrant les mêmes dépenses et certifie que les dépenses pour lesquelles l'aide est demandée ne sont pas prises en charge par ailleurs et notamment par mon employeur. Je certifie l'exactitude des renseignements fournis et reconnaît avoir été informé(e) qu'en cas de fausse déclaration, les sommes reçues au titre de l'AIDE MOBILI-PASS® devraient être immédiatement remboursées au Cil d'Eure-et-Loir sans qu'il soit nécessaire, pour ce dernier, de procéder à l'envoi d'une mise en demeure préalable. Le Cil d'Eure-et-Loir se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis.

fait à _____ le _____

signature du demandeur

signature du co-demandeur

les pièces à joindre en photocopies pour le demandeur et le co-demandeur

AIDE MOBILI-PASS®

dans tous les cas pour acceptation de la demande au plus tard 6 mois après la mutation ou l'embauche

carte d'identité recto verso ou le livret de famille complet	X
accord de votre employeur si la demande est supérieure à 1600 € (page 5)	X
deux conventions de subvention (page 6 et 7)	X
justificatif du site de départ	
locataire : bail	X
propriétaire : taxe foncière ou justificatif de propriété	X
hébergé : attestation d'hébergement + un autre justificatif (facture téléphone)	X
justificatif du site d'arrivée	
locataire : bail	X
propriétaire : compromis d'achat ou l'attestation du notaire	X
contrat de travail pour l'embauche ou l'attestation de mutation (Le document doit préciser la date d'effet et le nouveau lieu de travail)	X

pour le déblocage de l'aide au plus tard 9 mois après la mutation ou l'embauche

<input type="checkbox"/> double charge de logement	
locataire : quittances originales du ou des logements pour la période concernée	X
propriétaire : attestation originale de paiement des charges de copropriété pour la période concernée	X
offre de prêts immobiliers du ou des logements (copie)	X
relevés de compte prouvant les prélèvements des prêts immobiliers du ou des logements pour la période concernée (copie)	X
<input type="checkbox"/> dépenses sur le site de départ et/ou sur le site d'arrivée	
reçu original ou facture acquittée originale des frais d'agence	X
attestation originale du notaire précisant la signature de l'acte (achat ou location) et le montant de ses émoluments	X
attestation originale de paiement des frais pour les prêts immobiliers (frais de dossier, frais de remboursement anticipé, frais de mainlevée, intérêts intercalaires)	X
facture originale du CIL-PASS mobilité®	X

important : avant de nous retourner votre demande d'AIDE MOBILI-PASS®, vérifiez que vous l'avez bien complétée et signée et que toutes les pièces justificatives demandées sont jointes. Vous devez produire certains documents originaux qui seront conservés par le CIL.

Tout dossier incomplet sera retourné. Tous ces renseignements sont indispensables pour nous permettre de vous répondre dans les meilleurs délais. Nous sommes à votre disposition pour tout complément d'information.

Notre filiale l'atout logement est à votre disposition pour rechercher votre nouveau logement partout en France, demandez le service CIL-PASS mobilité® au 02 37 21 21 02

pour tout renseignement 02 37 18 56 50 (service AIDE MOBILI-PASS®)

"Certaines des réponses au présent questionnaire sont obligatoires, la non-réponse pouvant entraîner le refus de l'aide demandée les informations recueillies ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires, et seront notamment transmises à l'UESL et à l'ANPEEC. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés".

← déclaration à remplir par votre employeur

10 rue Danièle Casanova BP 283 28005 Chartres cedex tel 02 37 18 56 50 fax 02 37 36 39 52 contact@cil28.com www.cil28.com



pour l'octroi d'une aide à hauteur de 3200 €

je soussigné(e),

fonction

raison sociale de l'entreprise (1)

adresse

code postal

ville

téléphone

certifie que (nom de l'entreprise) _____

est d'accord pour qu'une AIDE MOBILI-PASS®

soit accordée à (nom et adresse du bénéficiaire) _____

en raison :

- de sa mutation au sein de l'entreprise en date du _____
- de son embauche dans l'entreprise en date du _____
à hauteur d'un montant maximum de 3 200 €

Je certifie que cet accord est donné dans le respect des conditions d'information des règles d'utilisation du 1% logement auprès des représentants du personnel (2) et que cette attestation est la seule qui sera délivrée à l'intéressé pour l'obtention de l'AIDE MOBILI-PASS®.

fait à

le

cachet de l'entreprise

signature de l'employeur

(1) entreprise assujettie au 1% logement en application de l'article L 313-1 du CCH.

(2) comité d'entreprise et, au sein de ce comité, commission d'information et d'aide au logement prévue par la loi du 31 mai 1976 pour les entreprises de plus de 300 salariés.



convention de subvention AIDE MOBILI-PASS®

10 rue Danièle Casanova BP 283 28005 Chartres cedex tel 02 37 18 56 50 fax 02 37 36 39 52 contact@cil28.com www.cil28.com



nom prénom

adresse de départ

employeur

montant demandé €

conditions de versement des fonds

Les fonds seront débloqués sur présentation de documents **originaux** (factures acquittées ou non à préciser, reçus, quittances). Le bénéficiaire a 9 mois à compter de la signature de la présente convention pour fournir au Cil d'Eure et Loir, les factures pouvant être remboursées au titre de l'AIDE MOBILI-PASS®. Passé ce délai, le montant de la subvention sera ramené au montant afférent aux dépenses justifiées.

engagement sur l'honneur

Le (soussigné) certifie sur l'honneur qu'il n'a ni déposé un autre dossier de demande d'AIDE MOBILI-PASS® pour les mêmes dépenses auprès d'un autre CIL/CCI, ni obtenu une AIDE MOBILI-PASS® pour les mêmes dépenses d'un autre organisme, ni bénéficié d'AIDE MOBILI-PASS® depuis moins de deux ans.

Il s'engage à ne pas demander une aide identique couvrant les mêmes dépenses et certifie que les dépenses pour lesquelles l'aide est demandée ne sont pas prises en charge par ailleurs et notamment par son employeur.

Il reconnaît avoir été informé qu'en cas de fausse déclaration ou de non respect de ses engagements, le montant de la subvention sera immédiatement exigible.

le Chartres, le

signature du bénéficiaire

faire précéder de la mention "lu et approuvé"

pour le Cil d'Eure-et-Loir

montant de la subvention réellement débloquée sur justificatifs de dépenses (cadre réservé au Cil)

date	montant	bénéficiaire	cachet de l'entreprise
total			



convention de subvention AIDE MOBILI-PASS®

10 rue Danièle Casanova BP 283 28005 Chartres cedex tel 02 37 18 56 50 fax 02 37 36 39 52 contact@cil28.com www.cil28.com



nom prénom

adresse de départ

employeur

montant demandé €

conditions de versement des fonds

Les fonds seront débloqués sur présentation de documents **originaux** (factures acquittées ou non à préciser, reçus, quittances). Le bénéficiaire a 9 mois à compter de la signature de la présente convention pour fournir au Cil d'Eure et Loir, les factures pouvant être remboursées au titre de l'AIDE MOBILI-PASS®. Passé ce délai, le montant de la subvention sera ramené au montant afférent aux dépenses justifiées.

engagement sur l'honneur

Le (soussigné) certifie sur l'honneur qu'il n'a ni déposé un autre dossier de demande d'AIDE MOBILI-PASS® pour les mêmes dépenses auprès d'un autre CIL/CCI, ni obtenu une AIDE MOBILI-PASS® pour les mêmes dépenses d'un autre organisme, ni bénéficié d'AIDE MOBILI-PASS® depuis moins de deux ans.

Il s'engage à ne pas demander une aide identique couvrant les mêmes dépenses et certifie que les dépenses pour lesquelles l'aide est demandée ne sont pas prises en charge par ailleurs et notamment par son employeur.

Il reconnaît avoir été informé qu'en cas de fausse déclaration ou de non respect de ses engagements, le montant de la subvention sera immédiatement exigible.

le Chartres, le

signature du bénéficiaire

faire précéder de la mention "lu et approuvé"

pour le Cil d'Eure-et-Loir

montant de la subvention réellement débloquée sur justificatifs de dépenses (cadre réservé au Cil)

date	montant	bénéficiaire	cachet de l'entreprise
total			